

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2010

À l'ordre du jour :

Création d'un poste complémentaire d'agent technique

Extension du réseau électrique

Extension de réseau pour permis de construire aux Donnets

Vote de crédits supplémentaires n°5

Vote de crédits supplémentaires n°6

Choix de l'économiste pour le jury de concours de la MARPA

Choix du contrôleur technique pour la construction de la MARPA

Tarifs de régies et services

Devis école numérique

Conventions annuelles avec la CCL

Taxes et produits irrécouvrables

Taxes et produits irrécouvrables

Structuration de l'urbanisation

Modification simplifiée du PLU

Compte rendu de séance

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_71 - Création d'un poste complémentaire d'agent technique

Monsieur le Maire informe qu'il serait nécessaire de compléter par quelques heures complémentaires le temps de travail de l'agent embauché dans le cadre d'un contrat d'avenir. En effet, un adjoint technique territorial est mis en disponibilité et le service technique à une charge importante de travail. L'agent en contrat d'avenir n'est présent que 26 heures hebdomadaires. Un complément de 9 heures assurerait une durée hebdomadaire de 35h jusqu'au retour de l'agent mis en disponibilité. Il précise que ce contrat n'est pas exonéré des charges patronales

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CREE** un poste complémentaire pour l'agent en contrat d'avenir de 9 heures hebdomadaires. Cette décision porte à compter du 17 novembre 2010 jusqu'au retour de l'agent technique mis en disponibilité . la rémunération est identique à celle du contrat d'avenir au taux du Smic en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.

Préfecture de GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010

005-210501037-20101116-DE_2010_71-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_72 - extension du réseau électrique

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise URBELEC avait été retenue pour effectuer les travaux extérieurs au lotissement des blâches. Cependant les travaux d'extension ne peuvent être réalisés que par ERDF. Un premier devis pour une extension de réseau aérien avait été accepté par délibération 2010-61 du 6 septembre 2010.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait préférable pour l'environnement que ce réseau soit enfouit. De plus deux conventions de passage entre ERDF et 2 propriétaires ont été signées afin de raccourcir l'extension par la traversée de leur terrain. monsieur le Maire présente le devis d'ERDF d'un montant de 15 631.17€ T.T.C.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par ERDF pour un montant H.T de 13069.54 € soit 15631.17 € T.T.C,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier,
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération 2010-61 du 6 septembre 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_73 - Extension de réseau pour permis de construire au Donnet

Monsieur le Maire informe du permis de construire accordé sur la parcelle B1847 au quartier des Donnets.

Des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires.

Suite à l'application de la loi SRU, la participation d'ERDF est de 40%, le reste est à la charge de la commune. Monsieur le Maire présente le devis d'ERDF d'un montant de 3548.28 € HT soit 4243.74 € T.T.C.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis présenté par ERDF pour un montant de 3548.28 € H.T soit 4243.74 € T.T.C,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.

Préfecture de GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010

005-210501037-20101116-DE_2010_73-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_74 - Vote de crédits supplémentaires n°5

Alain MONTAY, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
204-00	Subventions d'équipement versées		229.77
2313-31	Constructions		-229.77
TOTAL			

Alain MONTAY, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_75 - Vote de crédits supplémentaires n°6

Alain MONTAY, Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2010, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements de comptes et approuver les décisions modificatives suivantes :

Désignation des articles			
Num	Libellé	Recettes	Dépenses
2313-31	Constructions		-27000.00
2313-33	Constructions		-26000.00
2315-34	Installations, matériel et outillag		53000.00
TOTAL			

Alain MONTAY, Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_76 - Choix de l'économiste pour le jury de concours de la MARPA

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il convient de confier à un économiste de la construction une mission d'assistance d'ouvrage pour l'analyse des esquisses du concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) sur la commune.

Le marché a été passé conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Trois candidats ont remis des dossiers : Globeco ; Alpha-I&co ; D'enco.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- montant de la prestation : 40%
- valeur technique : 60 %

D'après ces deux critères, l'offre qui semble la plus intéressante techniquement est la société Alpha-I&co.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de retenir la société Alpha-I&co pour un montant de 4700€ HT soit 5621.20 €HT,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_77 - Choix du contrôleur technique pour la construction de la MARPA

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient de confier une mission de contrôle technique pour la création de la maison d'accueil rurale.

Le marché a été passé conformément à l'article 28 du code des marchés publics. Deux candidats ont remis des dossiers : les sociétés Veritas et Dekra.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le rapport d'analyse des offres.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

- montant de la prestation analysé à partir de la DPGF : 60%
- valeur technique analysée à partir des CV des personnes qui seront amenées à intervenir sur cette mission, et du temps prévisionnel d'intervention : 40 %

D'après ces deux critères, l'offre de la société Véritas est la plus intéressante.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de retenir la société VERITAS pour un montant de 9985 € HT soit 11942.06 € TTC,

- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_78 - Tarifs de régies et services

Monsieur le Maire dresse la liste des tarifs à appliquer au 1^{er} janvier 2011

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **FIXE LES TARIFS A APPLIQUER AU 1^{ER} JANVIER 2011**

TARIFS APPLIQUES POUR 2011			
		MONTANT	DATE DE PRISE EN COMTE
LOYER	La révision de tous les logements communaux est faite au 1 ^{er} juillet sur la base de l'indice de référence du 4 ^{ème} trimestre		
CIMETIERE COLUMBARIUM	Concession 3mX2m=6m ² Niche	400.00€ 400.00€	Délibération 64 du 18/12/2006 inchangé
Salle polyvalente	Poëtain Extérieurs Caution	100.00€ 150.00€ 150.00€	Délib du 08/09/2003 inchangé
Salle du camping	Pour petites réunion	50.00€	
Matériel	1 Tables et 2 bancs	4.50€ le lot	Tarif 2007 inchangé
Eau-assainissement	Eau Eau usée Abonnement annuel Agence de l'eau redevance pollution Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte Agence de l'eau prélèvement à la source	0.20€ le m3 0.30€ le m3 43.00€ 0.21€ le m3 0.15€ le m3 0.086€ le m3	Inchangé délib du 08/09/2003 Inchangé délib 17/12/09 Notifié par l'Agence Notifié par Agence Modifié délib 16/11/10

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 19/11/2010
005-210501037-20101116-DE_2010_78-DE

CANTINE	TICKET ENFANT TICKET ADULTE	3.90€ 4.60€	Délibération 19/08/08 délib du 16/07/2007
GARDERIE TARIFS ETABLIS AVANT LA RENTREE DES CLASSES	TICKET JOURNALIER CARTE MENSUELLE CARTE TRIMESTRIELLE	2.50€ 25.00€ 48.00€	Délibération du 09/08/2005 “ “ “
PISCINE TARIFS ETABLIS AVANT LA PERIODE ESTIVALE	TICKET journalier ENFANT TICKET Journalier ADULTE CARTE mensuelle ENFANT CARTE mensuelle ADULTE CARTE 10 entrées ENFANT CARTE 10 entrées ADULTE	1.30€ 2.50€ 6.50€ 13.00€ 10.00€ 21.00€	Délibération du 30/04/2004
Photocopies et divers	A4 noir A3 noir A4 couleur A3 couleur Fax la feuille	0.20€ 0.40€ 0.40€ 0.80€ 0.40€	Délibération du 18/12/2006 pour tarification au 01/01/2007 Inchangé pour 2011
CAMPING	FERMETURE AU 31 DECEMBRE 2008		Emplacement future MARPA
BASCULE	Tare PTRA<3T500 PTRA<10T00 PTRA<26T00 PTRA<40T00	2.00€ 2.50€ 7.00€ 14.00€ 20.00€	Délibération du 23/11/2001 Inchangé pour 2011
AIRE DES GENS DU VOYAGE		FERMEE	

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_79 - devis école numérique

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la commune est inscrite au programme « école numérique » et que les équipements sont subventionnés à 80% et plafonnés à 9000€ (délibération du 25 juin 2009).

Monsieur le Maire présente les devis pour l'équipement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** de retenir Système Bureautique Concept pour un montant de 12917.25€ HT soit 15449.03€ TTC,
- **ACCEPTTE** le versement de 50% à la commande de 6458.62€ HT, soit 7724.51€ TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant le dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.

Préfecture de GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010

005-210501037-20101116-DE_2010_79-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_80 - Conventions annuelles avec la CCL

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention entre la Commune du Poët et la Communauté de Communes du Laragnais

- La fourniture de matériel (location du podium et du marabout)
- La participation à l'entretien de la voirie, du réseau d'eau et du réseau d'assainissement

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 01-11-LP relative à la location du podium et du marabout

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_81 - Taxes et produits irrécouvrables

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des titres émis en 2009 à l'encontre d'une personne partie sans payer les factures d'eau sont à annuler. Le tribunal de commerce de Gap a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire pour cette personne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'annulation des titres émis de 231.60 €
- **PRÉCISE** qu'un mandat sera émis au ct 654 du budget de l'eau et que les crédits sont suffisants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.

Préfecture de GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010

005-210501037-20101116-DE_2010_81-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_82 - Taxes et produits irreouvrables

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des titres émis en 2009 et 2010 à l'encontre d'une personne partie sans payer les loyers d'épicerie sont à annuler. Le tribunal de commerce de Gap a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire pour cette personne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'annulation des titres émis de 1363 €.
- **PRECISE** qu'un mandat sera émis au ct 654 du budget général de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.

Préfecture de GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010

005-210501037-20101116-DE_2010_82-DE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

Votants: 15

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 29 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de MONTAY Alain
Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_83 - structuration de l'urbanisation

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal du Poët a décidé de confier à la Communauté de Communes du Laragnais la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'une étude de structuration de l'urbanisation sur son territoire, afin de prévoir et maîtriser le développement urbain de la commune.

Par convention de mandat, la commune a délégué à la CCL l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre.

L'analyse des offres fait apparaître que la proposition économiquement la plus avantageuse est celle du cabinet Agir en Ville, pour un montant total de 149.550 € HT, comprenant une étude de structuration de l'urbanisation sur chacune des sept communes membres de la CCL. Le lot spécifique à la commune du Poët s'élève à 21.750 € HT.

La CCL ayant obtenu 80 % de subventions pour ce projet, la charge restant à la commune s'élève à 4.350 € HT (soit 20 % de 21.750 €).

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix du cabinet d'études Agir en Ville, ainsi que le montant d'autofinancement qui sera avancé par la CCL et refacturé par la suite à la commune, tel que précisé dans l'avenant à la convention de mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de confier la réalisation de l'étude de structuration de l'urbanisation sur son territoire au cabinet Agir en Ville ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de mandat et autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.
Préfecture de GAP
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 19/11/2010
005-210501037-20101116-DE_2010_83-DE

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

**Nombre de membres
en exercice:** 15

Séance du 16 novembre 2010

Présents : 14

L'an deux mille dix et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 29 octobre 2010, s'est réunie sous la présidence de MONTAY Alain

Votants: 15

Sont présents : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

Représentés : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

DE_2010_84 - Modification simplifiée du PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 – PRESCRIPTION –DECISION

La loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement (LAPCIPP) a introduit trois nouvelles procédures pour modifier ou réviser les Plans locaux d'Urbanisme, parmi lesquelles la procédure de « modification simplifiée », dont les modalités ont été précisées au terme des dispositions du décret n°2009-722 du 18 juin 2009 et modifiant ainsi l'article L123-13 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure, distincte de celle de la modification de droit commun, reste exclusivement limitée à la rectification d'erreurs matérielles et à la modification d'éléments mineurs (article R123-20-1 du code précité).

Les règles de formalisme ont été également assouplies puisqu'elle est désormais dispensée de toute concertation préalable et d'enquête publique, cette dernière étant remplacée par un porter à la connaissance (le « projet de modification »), avec mise à disposition du public d'un registre pendant une durée d'un mois, et destiné à recueillir ses observations.

La modification simplifiée du document est à l'issue, approuvée par l'assemblée délibérante.

Le Plan Local d'Urbanisme, tel qu'approuvé par délibération du 15 février 2010 comprend plusieurs erreurs de ce type.

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de prescrire une modification simplifiée de son document d'urbanisme dès lors que celui-ci comporte des erreurs matérielles, d'autant que celles-ci ont été constatés dès le mois de juin et qu'elles portent exclusivement sur des éléments mineurs ;

CONSIDERANT qu'enfin l'objet de la présente modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du Projet d'Aménagement et de Développement durable, ni ne consiste à réduire un espace boisé classé, une zone agricole, naturelle ou forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou milieux naturels, ni susceptible de causer un risque grave de nuisance ;

R.F.

Préfecture de GAP
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010
005-210501037-20101116-DE_2010_84-DE

En conséquence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prescrire la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 février 2010.

Conformément à l'article R123-20-2 du Code de l'Urbanisme, un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et affiché en mairie.

La présente délibération fera également l'objet d'un affichage permanent en mairie pendant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

R.F.

Préfecture de GAP

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 19/11/2010

005-210501037-20101116-DE_2010_84-DE

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 16 novembre 2010

Séance Ordinaire 20 heures 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 15

Date de convocation : vendredi 29 octobre 2010

LE 16 novembre 2010 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Alain MONTAY, Pierre FAY, Claude DESNOËS, Pierre BOUVIER, Delphine CHAILLOL, Bruno BAILLON, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Annie BLEUSE, Robert BELLOTTO, Jacqueline HOTTERBECK, Georges PAPEGAY, Jean-Marie TROCCHI, Josiane JACQUART, Jean-Pierre GARCIN

REPRESENTES : Yvette MARTIN par FAY Pierre

Secrétaires de séance : Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN

*Au cours de la séance le conseil municipal
Par délibérations à l'unanimité :*

Création d'un poste complémentaire d'agent technique (DE_2010_71)

- **CREE** un poste complémentaire pour l'agent en contrat d'avenir de 9 heures hebdomadaires. Cette décision porte à compter du 17 novembre 2010 jusqu'au retour de l'agent technique mis en disponibilité .

Extension du réseau électrique (DE_2010_72)

- **ACCEPTTE** le devis présenté par ERDF pour un montant H.T de 13069.54 € soit 15631.17 € T.T.C, pour une extension de réseau enfouit pour la PVR du lotissement des Blâches.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier,
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération 2010-61 du 6 septembre 2010.

Extension de réseau pour permis de construire aux Donnets (DE_2010_73)

- **ACCEPTTE** le devis présenté par ERDF pour un montant de 3548.28 € H.T soit 4243.74 € T.T.C, pour des travaux d'extension du réseau électrique nécessaires suite à l'accord d'un permis de construire. Application de la loi SRU : la participation d'ERDF est de 40%, le reste est à la charge de la commune
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier.

Vote de crédits supplémentaires n°5 (DE_2010_74)

- **DECIDE** un virement de crédits de 229.77€ de la section investissement programme "Toiture" vers le programme 'subventions d'équipements versées" pour la caserne des Pompiers de Laragne.

Vote de crédits supplémentaires n°6 (DE_2010_75)

- **DECIDE** un virement de crédits de 27000€ de la section investissement programme "Toiture" et 26000€ du programme "MARPA" vers le programme "Traversée du village" pour le solde du paiement des travaux de la traversée du village.

Choix de l'économiste pour le jury de concours de la MARPA (DE_2010_76)

Le marché a été passé conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

- **ACCEPTTE** de retenir la société Alpha-I&co pour un montant de 4700€ HT soit 5621.20€ TTC, pour leur confier en tant qu'économiste de la construction une mission d'assistance d'ouvrage pour l'analyse des esquisses du concours de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) sur la commune.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces concernant ce dossier

Choix du contrôleur technique pour la construction de la MARPA (DE_2010_77)

Le marché a été passé conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

- **ACCEPTTE** de retenir la société VERITAS pour un montant de 9985 € HT soit 11942.06€ TTC, pour leur confier la mission de contrôle technique pour la création de la maison d'accueil rurale.
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Tarifs de régies et services (DE_2010_78)

- **A FIXE** les tarifs des services qui restent inchangés en 2011 sauf pour la redevance pollution, modernisation des réseaux, et prélèvement à la source qui sont notifiés par l'agence de l'eau. Les loyers sont réactualisés au 1^{er} juillet de chaque année, les tarifs cantine et garderie sont réactualisés avant la rentrée scolaire de septembre et ceux de la piscine avant la saison estivale.

Devis école numérique (DE_2010_79)

- **ACCEPTTE** de retenir Système Bureautique Concept pour un montant de 12917.25€ HT soit 15449.03€ TTC, pour l'équipement de l'école numérique dont la commune est inscrite au programme et percevra une subvention de 80% plafonnée à 9000€,
- **ACCEPTTE** le versement de 50% à la commande de 6458.62€ HT, soit 7724.51€ TTC,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant le dossier.

Conventions annuelles avec la CCL (DE_2010_80)

- **DONNE** mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention n° 01-11-LP relative à la location du podium et du marabout entre la Commune du Poët et la Communauté des Communes du Laragnais.

Taxes et produits irrécouvrables (DE_2010_81)

- **ACCEPTTE** l'annulation des titres émis de 231.60 € suite à la liquidation judiciaire prononcé par le tribunal de Gap à l'encontre d'une personne partie sans payer.
- **PRECISE** qu'un mandat sera émis au ct 654 du budget de l'eau et que les crédits sont suffisants.

Taxes et produits irrécouvrables (DE_2010_82)

- **ACCEPTTE** l'annulation des titres émis de 1363 € suite à la liquidation judiciaire prononcé par le tribunal de Gap à l'encontre d'une personne partie sans payer.
- **PRECISE** qu'un mandat sera émis au ct 654 du budget général de la commune.

structuration de l'urbanisation (DE_2010_83)

- **DECIDE** de confier la réalisation de l'étude de structuration de l'urbanisation sur son territoire au cabinet Agir en Ville pour un montant de 4350€ HT (dont la maîtrise d'ouvrage a été délégué à la Communauté de Communes du Laragnais par délibération du 17 décembre 2009 dans le cadre du programme PAS).
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention de mandat et autorise le Maire à la signer.

Modification simplifiée du PLU (DE 2010 84)

- **DECIDE** de prescrire la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 février 2010.

Conformément à l'article R123-20-2 du Code de l'Urbanisme, un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et affiché en mairie.

La présente délibération fera également l'objet d'un affichage permanent en mairie pendant un mois et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Station d'épuration des Blâches et des Donnets

Devis présenté aux conseillers municipaux : projet reporté car il faut revoir l'étude de faisabilité et refaire quelques relevés altimétriques pour avoir un devis cohérent et réalisable.

DIVERS

- Remerciement subvention : AFM et tempête XINTHIA
- Demande don subvention : Solidarité paysan et ADILL (remis à l'analyse pour mars 2011); Demande de subvention des parents d'élèves pour le spectacle de Noël : accord sur le principe de 200 € mais sera versé et voté en 2011.
- Ménage de la salle des fêtes : accord pour un supplément de 2 h pour le ménage de la salle des fêtes.
- L'épicerie sera reprise au 1er janvier par Mme PICHON et sera transformée en bistrot de pays.
- Photocopieur : reporté au prochain conseil
- Composition d'une commission pour travailler sur les noms des rues et numérotation des habitations: Claude DESNOES ; Pierre BOUVIER ; Georges PAPEGAY; Jean-Marie TROCCHI.
- Eclairage boulodrome : devis proposé par INEO reporté au prochain Conseil.
- Convocation par mail : imprimé à compléter et à retourner au secrétariat.
- Préparation du bulletin municipal.
- Maison des Donnets : estimation de la maison en cours.
- Téléthon organisé par les associations : réunion le 24 novembre 2010.
- Repas de la mairie offert aux aînés le 29 janvier 2011.
- Modification de la sortie de l'école abordé et sera fait prochainement.

La séance est levée à 23h00

LE MAIRE

Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

Pierre FAY, Jean-Pierre GARCIN